

Septembre 2013

Fusion des hôpitaux de Nozay, Pouancé et Chateaubriant

Le regroupement des services comptables de ces trois hôpitaux dans les locaux de celui de Chateaubriant a été décrété par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Concrètement, la gestion des hôpitaux et EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Nozay et Pouancé s'effectuera dans la trésorerie de Chateaubriant à compter du 1^{er} janvier 2014. De fait, elle s'impose à la DRFIP 44.

Ce transfert est estimé par la Direction à 1,14 ETP (emploi équivalent temps plein) en plus sur Chateaubriant.

La charge totale transférée représente la charge actuelle de la trésorerie de Chateaubriant en nombre de mandats et 50% de sa charge en nombre de paies.

Analyse de la CGT :

La proximité du service public se dégrade, notamment pour les « hébergés » de Pouancé. En effet, la proximité géographique de la trésorerie et de l'hôpital de Pouancé permettait à ceux-ci, de toucher leur « pécule » mensuel directement au guichet de cette première. A partir du 1^{er} janvier, ce pécule leur sera remis par virement, à charge pour eux d'avoir leur agence bancaire et/ou leur proche à Pouancé.

La proximité du service de soins s'éloigne pour Nozay. La principale obsession de l'ARS étant de diminuer drastiquement les dépenses de personnel, elle va donc effectuer le transfert des services administratifs et de l'activité de médecine de l'hôpital de Nozay sur celui de Chateaubriant. Par la suite elle pourra transférer d'autres activités, jusqu'à rendre la fermeture de celui-ci inéluctable. Pouancé pourrait connaître le même sort ?

Incidences pour la DRFIP 44 :

Forcément il va falloir récupérer des moyens en personnel ailleurs. La CGT a attiré l'attention de la Direction sur le poste de Derval (qui gère Nozay) qui ne saurait être impacté. Nos collègues ont déjà subi une suppression d'emploi début 2013 alors qu'en parallèle, ils ont récupéré une charge de travail conséquente (gestion des ordures ménagères de la communauté de communes). Pour Pouancé, nous sommes plus inquiets : ce transfert risque de supprimer un ETP.

Ce poste de 5 collègues (1 Comptable et 4 agents) atteindrait alors un seuil critique en terme d'effectif, loin de garantir sa pérennité aux yeux de la DGFIP.

Enfin, la situation des effectifs théoriques de Chateaubriant fait apparaître au 30 avril 2013 un sureffectif de plus d'un emploi. Nous craignons donc, lors du CTL emploi de janvier 2014, un redéploiement d'emploi sur celle-ci mais sans nouvelle arrivée.

Vote :

ABSTENTION CGT (3) Solidaires (3) CFTD (2) FO (2)

La CGT s'est abstenue sur ce vote, car même si la DRFIP n'a d'autre choix que de subir les conséquences d'une décision qui ne lui appartient pas, nous sommes mis devant le fait accompli par l'ARS, et nous ne cautionnons en aucun cas cette politique de rentabilité imposée aux Établissements Publics de Santé, dont la finalité première est de soigner nos concitoyens.

Transfert de l'affranchissement de Saint-Nazaire à Nantes Cambronne

Dans sa démarche de rationalisation, et poussée par des contingences d'ordre budgétaire, la Direction propose de transférer l'affranchissement des services de Saint-Nazaire (5 sites) sur la plate-forme logistique de Nantes Cambronne compte tenu de l'arrivée à son terme (31/12/2013) du marché des machines à affranchir et de l'engagement des travaux pour une longue période au Centre des Finances Publiques.



Les grandes lignes du projet :

- **Évolution de la gestion de l'affranchissement en deux étapes :** 1/10/2013 et 1/1/2014 ;
- Collecte sur Saint-Nazaire par la société TCS à compter du 1/10/2013 ; pour Ancenis (2 sites), Châteaubriant et Pornic à compter du 1/1/2014 ;
- À compter du 1/1/2014, le courrier à affranchir de toutes les trésoreries (21 contrats) sera collecté par sacoche LA POSTE puis déposé à Nantes Cambronne ;
- **Renforcement en personnel et matériel** pour l'équipe en charge du courrier (embauche d'un emploi PACTE, 4 mois d'auxiliaire attribués à la plate-forme logistique (PFL). Tuilage pour l'emploi B ;
- **Redéploiement de la machine à affranchir de Saint-Nazaire** sur Nantes ;
- **Économies attendues** pour les 9 sites : 10 centimes par pli (par le regroupement effectué) + 10 000 € à minima par la suppression des contrats de collecte - saches de La Poste + 14 000 € par la suppression des contrats de machines à affranchir sur l'ensemble des sites hors Nantes.

A titre indicatif, la volumétrie, pour les 7 premiers mois de l'année est de 600 000 plis pour Cambronne, 190 000 pour Saint-Nazaire, 130 000 pour les sites d'Ancenis, Châteaubriant et Pornic.

Préalablement au CTL, les élu-es CGT ont rencontré les collègues de la plate-forme logistique pour recenser les difficultés et les besoins spécifiques. Prenant acte du passage du médecin de prévention et des échanges entre la Direction et les agents concernés, la CGT a

rappelé en préambule le rôle essentiel de la plate-forme logistique et des travaux spécifiques du courrier, rouage essentiel pour l'ensemble des services du département.

Les interventions de la CGT ont porté sur :

- **la faisabilité réelle à la date du 1^{er} octobre** compte tenu des questions pratiques essentielles au bon fonctionnement (recommandés, timbres des services, formats uniformisés des plis ...) et matérielles (aménagement de l'espace très importantes non résolues à huit jours du transfert) non réglées ;
- **les moyens en personnels** (une arrivée en décembre suivant le dispositif de recrutement PACTE, un tuilage du futur B qui ne constitue pas strictement un apport, sollicitations des agents de Cambronne en cas de besoin à Versailles) ;
- **l'absence de retour au CTL des observations du médecin de prévention et de l'avis du CHS-CT ;**
- **la nécessité d'une note de cadrage rapide** pour tous les services concernés afin de sensibiliser les chefs de service et les agents pour faciliter les travaux de la PFL en aval.

Après une interruption de séance (à la demande des syndicats), le **Directeur a proposé :**

- de traiter le temps du 1/10 (diffusion de consignes simples pour les services de Saint-Nazaire) ;
- de traiter toutes les autres questions soulevées (note cadre, organisation matérielle, conditions de travail des agents, consultation CHS ...) d'ici au 1/1/2014 mais sans attendre ;
- une évocation régulière en CTL de l'avancement des engagements pris.

Vote :

ABSTENTION CGT (3)

CONTRE Solidaires (3) CFDT (2) FO (2)

Compte tenu des avis des collègues principaux intéressés, de la réalité de la situation (engagement des travaux sur le CFP de Saint-Nazaire), des engagements pris suite à leurs interventions, les élu-es CGT se sont abstenus.

Redéploiement d'un emploi d'AST (filière GP) conducteur en emploi d'AST (filière GP) service commun Direction.

Suite à une vacance de poste (départ à la retraite), proposition de la Direction de redéploiement de l'emploi pour renforcer la plate-forme courrier qui va voir ses charges de travail augmenter de manière

conséquente avec la mise en place de la centralisation de l'affranchissement.

Vote : POUR CGT (3), Solidaires (3), CFTD (2), FO (2)

Le circuit de gestion des taxes d'aménagement

La loi de Finances rectificative pour 2010 a créé la taxe d'aménagement qui s'est substituée aux différentes taxes d'urbanisme existantes (dont la plus connue est la taxe locale d'équipement).

Le CTL a été informé des modalités d'établissement, de contrôle, de recouvrement, de recours et de gestion

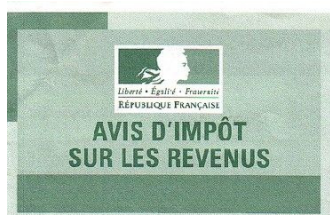
de cette taxe. Le rôle des comptables et le calendrier des opérations ont été précisés.

Une note précisant le nouveau circuit et les nouveaux interlocuteurs sera diffusée dans les services par la Direction locale.

Bilan de la campagne d'impôt sur le revenu

Les points marquants (Source : document de travail) :

- un bon climat d'ensemble pour une campagne maîtrisée mais très technique ;
- une baisse globale de la réception physique (environ 5%) mais non homogène (17 417 à Nantes soit - 25%, 11 376 à Saint-Nazaire soit + 29%, - 9% sur Ancenis, Châteaubriant et Pornic, 15 151 dans les trésoreries soit + 2%) ;
- une affluence encore importante après la date limite de dépôt ;
- un dispositif d'accueil rapide et de renseignements sommaires a permis de lisser les flux les 2 dernières semaines ;
- un volume d'appels (23 796) en recul de 23% par rapport à l'an dernier ;
- une baisse de 24% des courriels reçus par la Division des Affaires Juridiques ... mais une augmentation de 35% de ceux reçus sur les BALF des services ou via GAIA-DEML !
- des difficultés dans la distribution des plis par la Poste (sur Saint-Nazaire notamment) ;
- la mise à disposition de la base de connaissances (BACO) très appréciée ;
- une augmentation d'environ 9% des télé - déclarants pour arriver à un niveau de 40% environ



Les principaux souhaits exprimés par les collègues qui ont participé à la campagne :

- une plus grande lisibilité des documents pré-imprimés ;
- une meilleure ergonomie des déclarations sur plusieurs points ;
- le manque de lisibilité de la notice ;
- la suppression de certaines doubles saisies sur Iliad

Analyse de la CGT :

De l'avis des collègues qui ont participé, le document présenté reflète bien le déroulement de la campagne 2013.

La baisse du nombre d'appels n'est-elle pas compensée par une plus grande longueur des communications compte tenu des questions posées (moins sur la PPE mais beaucoup sur le « bouquet » de travaux et le « Scellier ») ?

Ce qui compte, c'est de mesurer l'ampleur et la qualité des réponses apportées par la DG aux questions remontées.

Un développement sur les « après » de la campagne et les conséquences en terme d'accueil et de gracieux/contentieux aurait été intéressant.

Comme l'an passé, nous avons rappelé que la campagne IR ne se termine pas le jour de dépôt de la déclaration mais jusqu'à la date limite de dépôt par internet. Il faut ensuite traiter les conséquences diverses des déclarations déposées.

Questions diverses posées par la CGT

- **Absence de préparation spécifique pour le concours de contrôleur 1^{ère} classe** : renvoi sur Ulysse national/site ENFIP/concours catégorie B/les épreuves/les exemples de l'épreuve d'admission ...
- **Refus octroi du DIF pour le dernier devoir des concours internes de contrôleur et d'inspecteur** : prévu en page 13 du guide du DIF (devoir auto - correctif) ... Néanmoins, l'obligation de faire le devoir est réel. Pour l'Administration, il faut veiller à ne pas créer de distorsions entre les candidats de la DRFIP 44 et les autres ...
- **Interlocuteur retraites au service RH et simulations de calcul** : le dispositif mis en place est poursuivi. Les demandes de simulation seront traitées en lien avec le Service des Retraites de l'État (SRE) qui peut par ailleurs recevoir les agents en cas de besoin.
- **Application de la procédure des délais encadrés dans certains services et notamment à Saint-Nazaire** : Pas de réponse claire et satisfaisante (en l'absence du directeur du pôle gestion fiscale) sur les raisons ou les difficultés objectives entraînant la non application des deux dispositifs nationaux prévus en matière d'octroi de délais de paiement (procédure simplifiée / baisse brutale de revenus). La CGT a donc reposé sa question, en précisant le sens, par mail à la direction le 27/09. Aux dernières nouvelles, la Direction ne serait pas restée sans réaction à notre intervention ...

Autres questions diverses

- **Proposition d'ouverture d'une réflexion locale sur la prévention des risques psycho-sociaux**
L'objectif fixé est de réfléchir localement pour apporter des réponses « locales » sachant qu'une réflexion nationale devant aboutir en 2015 est en cours. Démarche présentée comme volontariste mais mesurée à partir d'un travail sur les seuls sujets qui font consensus et une volonté commune.
2 niveaux distincts : un comité de pilotage et un groupe de travail
La CGT a pris acte de cette proposition (bien que l'on ne parle pas « effectifs ») précisant que si l'on n'avancait pas, elle cesserait de participer.
- **Frais de déplacements** : un guide sera prochainement mis en ligne sur Ulysse 44
- **Horaires des réunions de l'après-midi** : difficile de satisfaire tout le monde ...
- **Avenir géographique des agents DRFIP du site de Lotz-Cossé** : les agents ne bougeront pas en 2014
- **Étude ergonomique sur GESPRO** : le rapport de l'ergonome est remonté au niveau supérieur
- **Avenir des agents du pôle financier avec le futur pôle CDC** : réunion des Directeurs en novembre. Traitement du sujet au plan national.
- **Prise en charge frais de transport par la DRFIP 44** : alignement automatique avec les tarifs TAN, sur présentation du titre de transport pour le réseau LILA et la SNCF.
- **Chaudière CFP Saint-Nazaire** : révision effectuée en juin 2013 ...
- **Déménagement du pôle CE de Saint-Nazaire** : prévu le 2/10

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL :

Franck MAINGUY - Pôle ICE Nantes
Didier BRICHE - SIP Saint-Nazaire
Patricia MASSON - SIP Nantes
Matthieu BLIN - Trésorerie Saint-Nazaire Établissements hospitaliers

Contacts :

- ▶ CGT Finances Publiques 44, 2 rue du Général Margueritte
44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

N'hésitez pas à nous contacter

